



A l'attention du
Bourgmestre et des échevins

Schuttrange, le 20 février 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les échevins,

En application de l'article 25 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et de l'article 5 du règlement d'ordre intérieur, les conseillers communaux du Parti Démocratique souhaitent vous soumettre les questions suivantes en relation avec le « Schëtter Hop-on Hop-off Bus ».

Lors de la séance du 13 juin 2018, le conseil communal a été informé que le conseil échevinal a décidé d'introduire la navette de bus « Schëtter Hop-on Hop-off Bus » afin d'assurer un moyen de transport public gratuit entre la Zone d'activité Syrdall et les localités de Munsbach, Schuttrange et Uebersyren. Dans ce contexte, le conseil échevinal avait informé qu'il serait prévu de faire participer les entreprises de la Zone d'activité aux frais encourus par la Commune après une première phase test.

Dès lors, nous vous prions de nous faire part des précisions suivantes :

- Quel était le coût total du « Schëtter Hop-on Hop-off Bus » pour 2018 ?
- Quel est le budget prévu pour le « Schëtter Hop-on Hop-off Bus » pour 2019 ?
- Quel est le taux d'utilisation / de fréquentation du « Schëtter Hop-on Hop-off Bus » depuis son instauration ?
- Est-ce qu'il est prévu de maintenir le « Schëtter Hop-on Hop-off Bus » au delà de 2019 ?
- Si oui, dans quel laps de temps et dans quelle mesure, il est prévu de faire participer les entreprises de la Zone d'activité à ces frais supportés unilatéralement par la Commune ?

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, nos meilleures salutations.

EICHER Serge

KAUFFMANN Jean-Pierre

RONK Jim

WELSCH Nicolas